

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MONTMAGNY
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



AVIS D'INFORMATION

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 25 août 2020 définissant les conditions et modalités du scrutin, **la liste électorale du collège personnel en retraite** est mise à la disposition du public et est consultable, à compter de ce jour, au sein de la Mairie, située 10, rue du 11 novembre 1918 aux horaires suivants :

- ✚ du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h30 et le samedi de 08h30 à 12h00 ou sur le site de la ville <https://www.villedemontmagny.fr/>

Fait à Montmagny, le 04/12/2020

Le Maire,

Patrick FLOQUET.

